# EXTRAIT

**du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD**

| | | |
|---|---|---|
| **Séance du** | : | **11 juin 2020** |
| **Présidence** | : | **M. Michele Mossi** |
| **Objet** | : | **Préavis n° 2020/06** – Déplacement du collecteur d'eaux claires "En Vallaire" - Crédit de construction |

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2020/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1) d'accepter le déplacement du collecteur d'eaux claires (EC) « En Vallaire » ;

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 329'000.- HT (trois cent vingt-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 329'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.168 « Vallaire - Déplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 11 juin 2020.

Le Président

Michele Mossi

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS
CANTON VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano